



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

Prénom(s)

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

4.2 Objectifs du projet

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux



4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement



4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).



4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Engendre-t-il des rejets liquides ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	<input type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		<input type="checkbox"/>
2		<input type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom

Prénom

Qualité du signataire


À

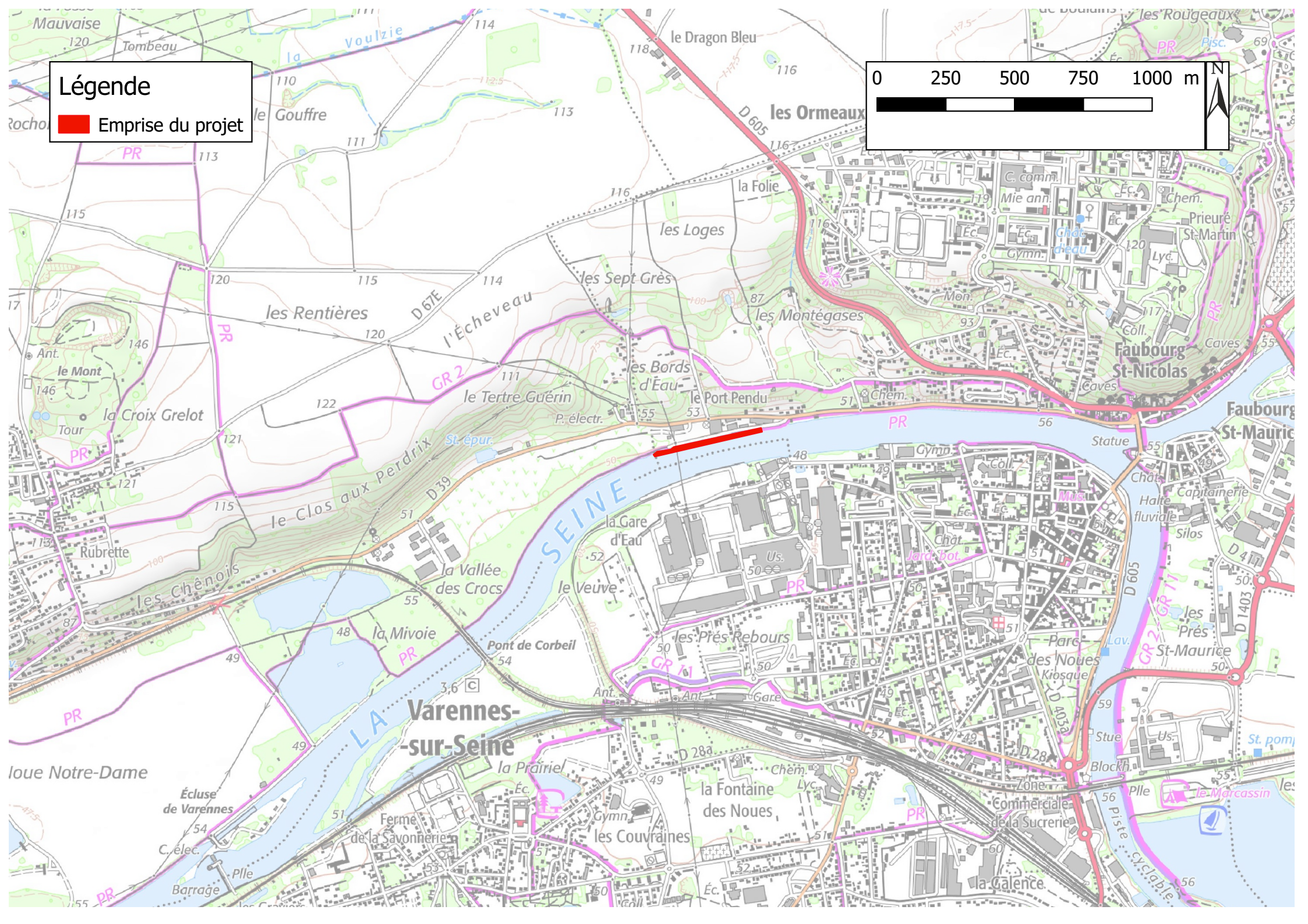
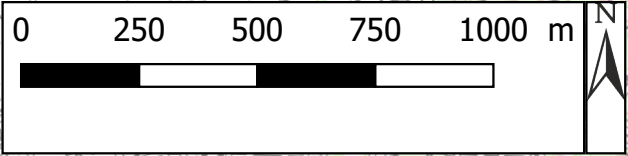
Fait le / /

**Mario
VUILS
TEKE**
Signature
numérique de Mario
VUILSTEKE
DN : cn=Mario
VUILSTEKE,
o=LMPs, ou,
email=mariolmps@
wanadoo.fr, c=FR
Date : 2023.05.25
16:26:09 +02'00'

Signature du (des) demandeur(s)

Légende

 Emprise du projet







Vue vers A



Vue vers B



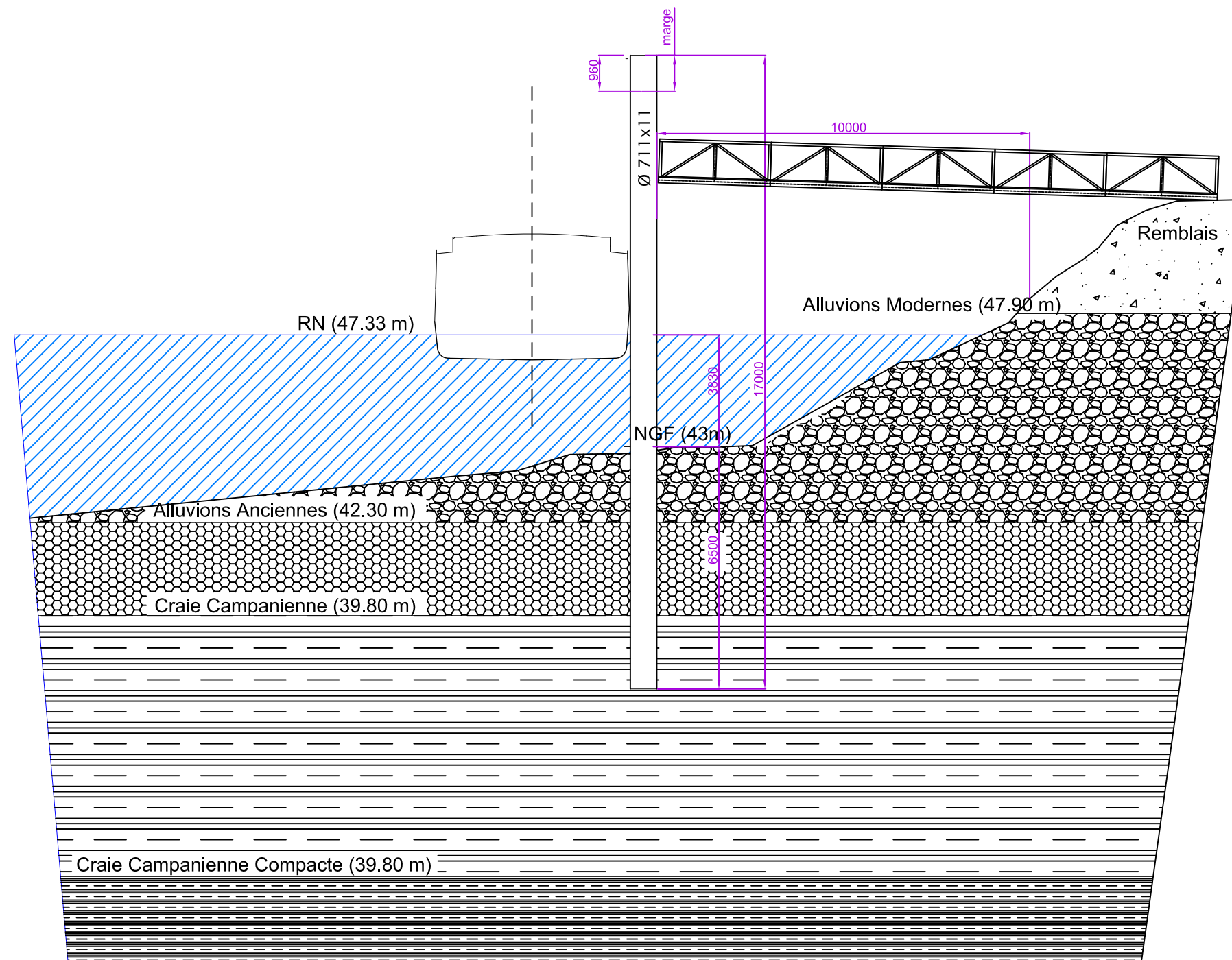
Vue vers C



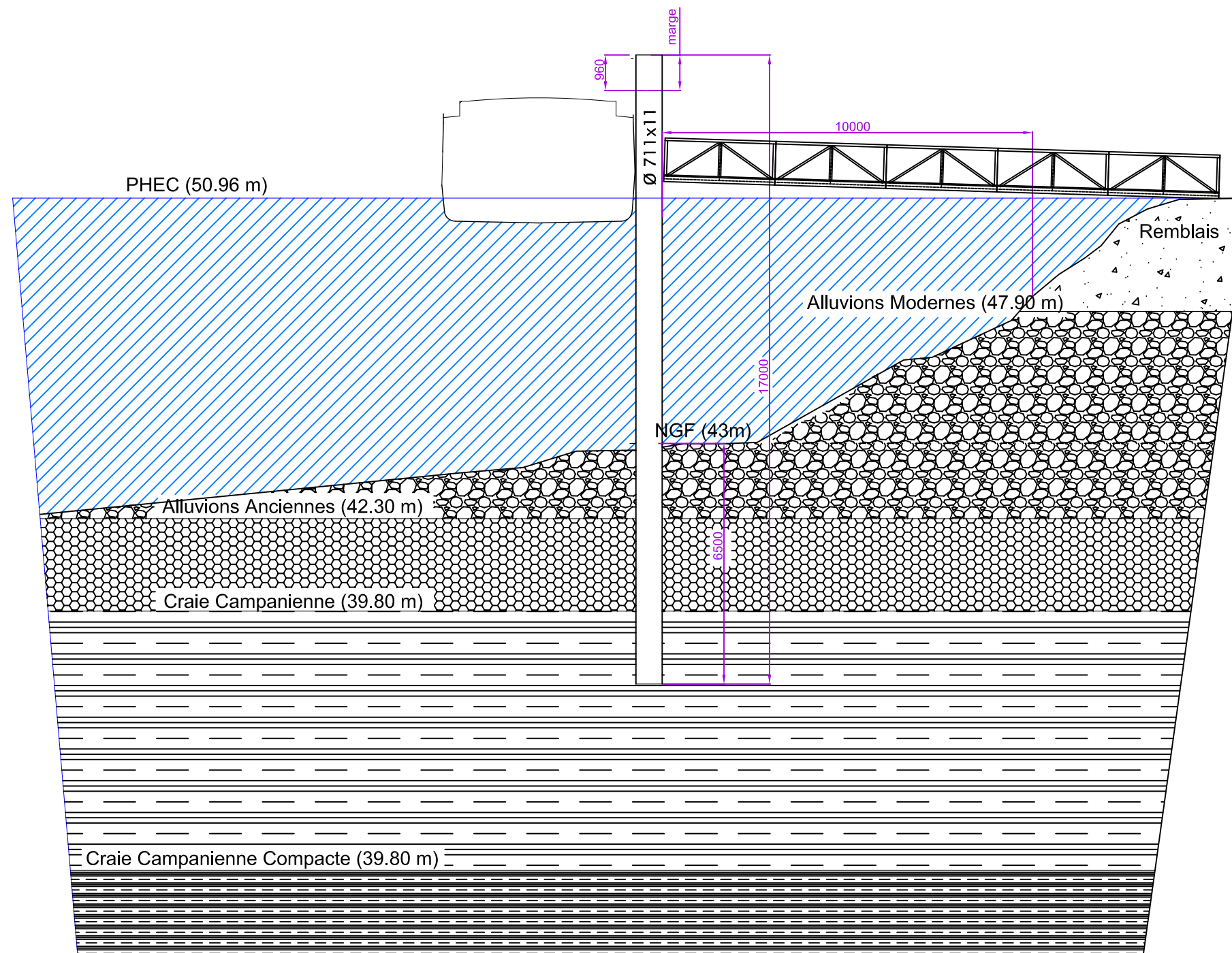
Vue vers D

Annexe 2: Chantier fluvial et Plans des ducs d'albe





25/03/2023	ajout passerelle		eb	B
Date	Modification		par	ind
BEFM		B ureau d' E tudes F luvial et M aritime		
		Le village-65170-GRAILHEN TEL: 09 63 56 01 22- port: 06 70 00 10 83 - courriel: befm-naval@orange.fr - www.befm-naval.com		
Dossier		MONTEREAU		
Document		DUC D'ALBE RN		
Numéro				
Date: 5/01/2023	Dessiné par: E.B.	Format A3	Echelle sans	Folio 1/1
Ce plan demeure la propriété de la SAS BEFM ni copie ni transmission ne peut être réalisée sans accord préalable écrit				



25/03/2023	ajout passerelle		eb	B
Date	Modification		par	ind
B E F M		Bureau d'Etudes Fluvial et Maritime le village-65170-GRAILHEN TEL: 09 63 56 01 22- port: 06 70 00 10 83 - courriel: befm-naval@orange.fr - www.befm-naval.com		
Dossier		MONTEREAU		
Document		DUC D'ALBE PHEC		
Numéro				
Date: 5/01/2023	Dessiné par: E.B.	Format A3	Echelle sans	Folio 1/1
Ce plan demeure la propriété de la SAS BEFM ni copie ni transmission ne peut être réalisée sans accord préalable écrit				

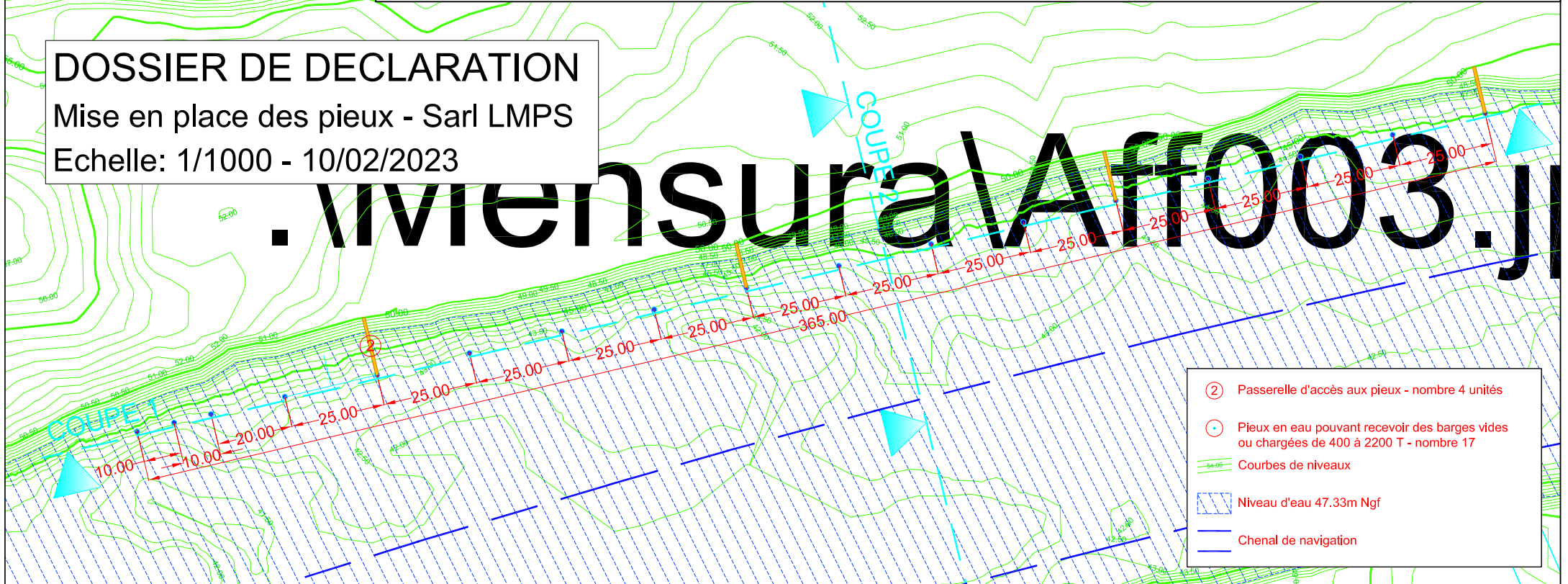
DOSSIER DE DECLARATION
Mise en place des pieux - Sarl LMPS
Echelle: 1/1000 - 10/02/2023

Coupe 2
 Echelle X : 1/1000
 Echelle Z : 1/1000

Plan Comp : 38.00

Terrain	Z	0.00 - 65.97	9.68	10.57	20.95 - 53.90	20.95 - 53.90	30.83 - 62.94	39.22 - 52.28	26.16	65.38 - 51.86	75.46 - 51.50	85.41 - 60.93	97.96 - 49.28	103.25 - 45.73	108.35 - 45.00	117.74 - 44.00	119.8	134.34 - 44.00	136.96 - 44.00	143.07 - 43.00	16.36	159.43 - 42.98	169.02 - 42.42	174.25 - 42.00	13.47	187.72 - 42.00	191.38 - 42.00	196.71 - 42.00	200.88 - 43.00	207.82 - 44.00	208.22 - 44.00	215.92 - 48.79	12.35	228.27 - 48.92	236.89 - 48.56
	D	0.00	9.68	10.57	20.95	20.95	30.83	39.22	26.16	65.38	75.46	85.41	97.96	103.25	108.35	117.74	119.8	134.34	136.96	143.07	16.36	159.43	169.02	174.25	13.47	187.72	191.38	196.71	200.88	207.82	208.22	215.92	12.35	228.27	236.89
Pentes terrain			-7.4%	-18.7%	10.1%	-2.1%	-7.9%	-2.4%	-1.6%	-5.7%	-13.2%	-67.1%	-14.3%	-10.7%	0.0%	0.0%	-16.4%	-0.1%	-5.8%	-8.1%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	25.2%	14.0%	64.1%	1.1%	-4.3%				

Projet de construction de logements

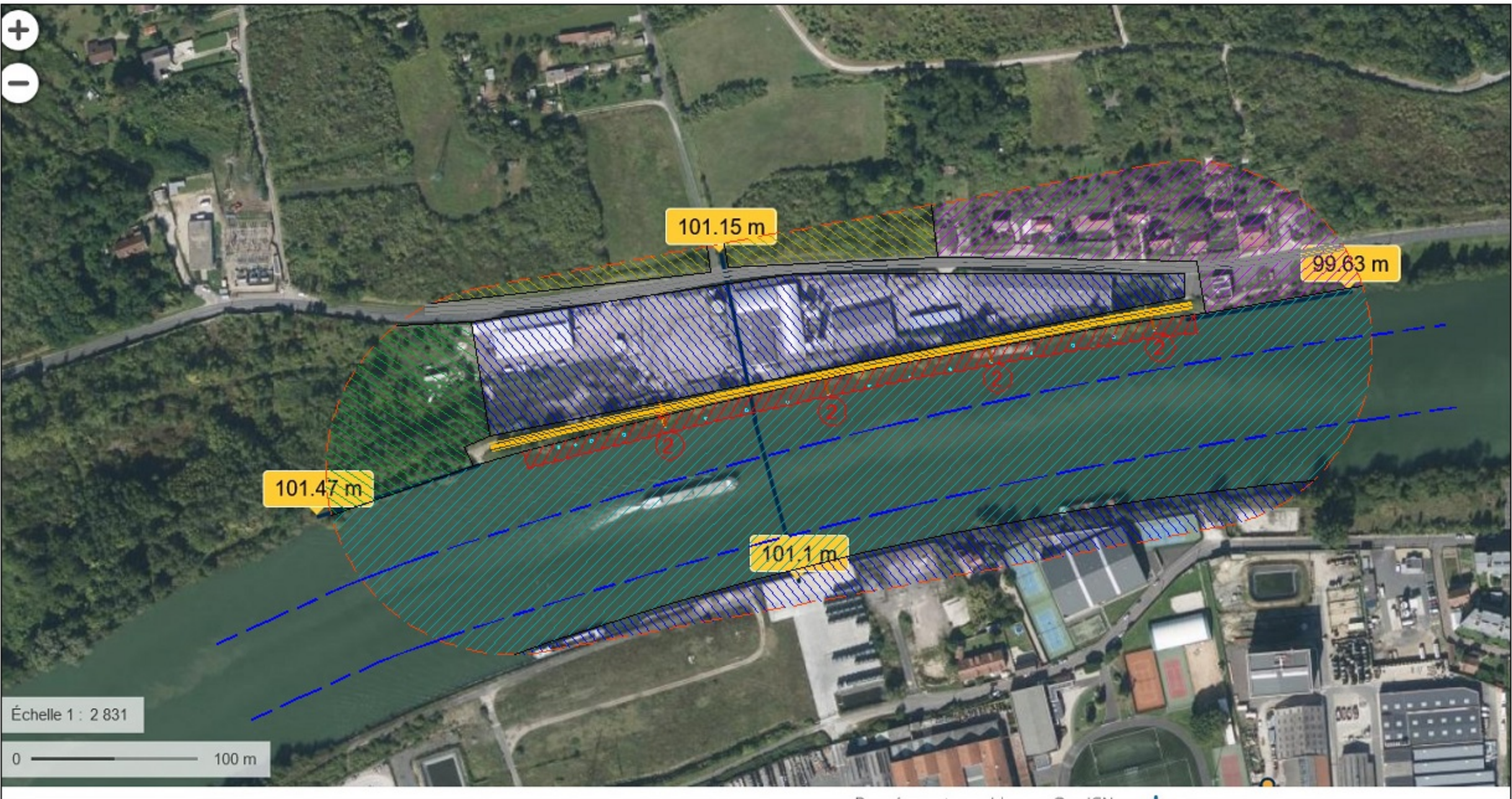


- ② Passerelle d'accès aux pieux - nombre 4 unités
- Pieux en eau pouvant recevoir des barges vides ou chargées de 400 à 2200 T - nombre 17
- Courbes de niveaux
- ▨ Niveau d'eau 47.33m Ngf
- Canal de navigation

Coupe 1
 Echelle X : 1/1500
 Echelle Z : 1/1500

Plan Comp : 38.00

Terrain	Z	0.00 - 45.56	5.01 - 45.00	10.63 - 44.26	15.97 - 44.43	20.81 - 44.17	25.83 - 44.00	30.90 - 43.39	36.08 - 43.31	48.48 - 44.00	54.14 - 44.00	70.21 - 43.51	81.85 - 43.46	87.24 - 43.11	97.08 - 43.11	100.79 - 43.26	105.01 - 43.00	23.06	128.06 - 43.07	137.86 - 43.00	145.96 - 43.86	156.93 - 43.56	159.85 - 43.07	161.60 - 43.00	165.93 - 43.14	174.05 - 42.90	184.91 - 43.24	190.88 - 43.79	23.23	214.21 - 43.82	217.88 - 44.01	238.37 - 45.00	238.16 - 45.00	241.96 - 45.00	255.51 - 44.81	266.49 - 44.79	269.68 - 44.71	279.18 - 44.04	292.07 - 44.10	297.47 - 44.45	27.55	325.03 - 44.74	334.72 - 44.32	340.88 - 44.00	348.31 - 44.10	348.26 - 44.46	363.49 - 44.92	25.63	389.13 - 45.00	392.84 - 45.00	386.12 - 45.00	402.87 - 45.00	406.58 - 45.14
	D	0.00	5.01	10.63	15.97	20.81	25.83	30.90	36.08	48.48	54.14	70.21	81.85	87.24	97.08	100.79	105.01	23.06	128.06	137.86	145.96	156.93	159.85	161.60	165.93	174.05	184.91	190.88	23.23	214.21	217.88	238.37	238.16	241.96	255.51	266.49	269.68	279.18	292.07	297.47	27.55	325.03	334.72	340.88	348.31	348.26	363.49	25.63	389.13	392.84	386.12	402.87	406.58
Pentes terrain		11.4%	2.8%	5.3%	6.0%	12.0%	-1.2%	-1.6%	-0.1%	-3.1%	-0.4%	-6.4%	-10.0%	-4.2%	0.3%	-0.7%	10.6%	-4.3%	0.3%	4.3%	12.2%	3.1%	-2.9%	3.1%	8.9%	0.6%	0.3%	9.7%	1.0%	0.0%	-1.4%	-0.2%	7.1%	0.5%	6.4%	1.1%	-4.4%	-5.1%	2.1%	5.3%	9.0%	0.3%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%							



Échelle 1 : 2 831

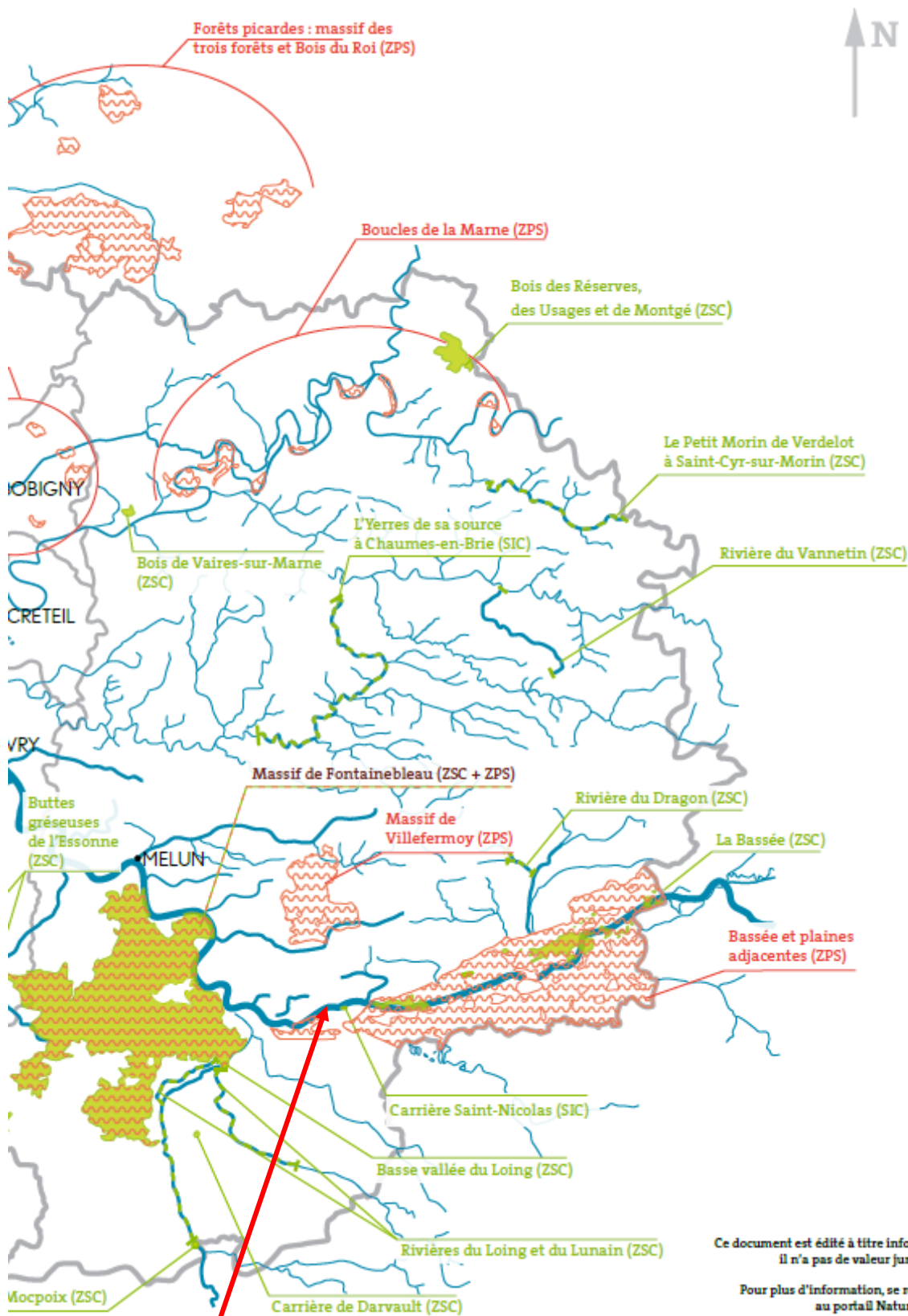


Légende

- | | | | | | |
|----------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|--------------------------------|----------------------------|------------------------------------|--------|
| Passerelle d'accès aux pieux - nombre 4 unités | Canal de navigation | Zone boisée | Zone eau | Zone industrielle | Chemin |
| Pieux en eau pouvant recevoir des barges vides ou chargées de 400 à 2200 T - nombre 17 | Emprise du site projet | Milieu ouvert: prairie culture | Zone d'habitations/loisirs | Rayon de 100 m autour de l'emprise | Route |

4 – Évaluations des incidences sur des sites « Natura 2000 »

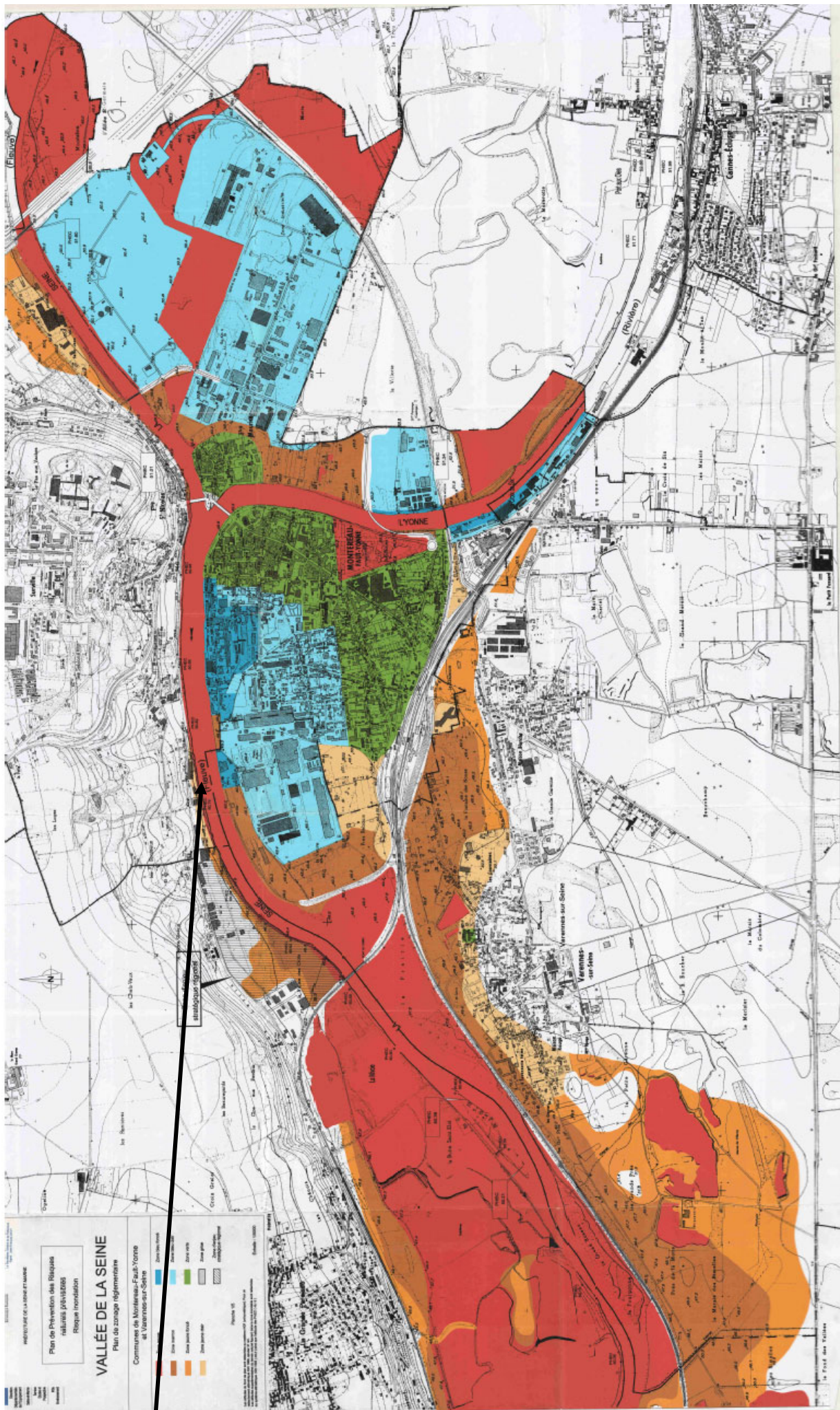
Le site de l'exécution des travaux se situe en dehors d'une zone natura 2000, comme indiqué sur la carte ci-après.



Rubriques	Contenu de la rubrique tel que mentionné dans le code de l'environnement	Autorisation (A) Déclaration (D)	
-----------	--------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------	--

Titre III : Impacts sur les milieux aquatiques

3.1.1.0	Installations, ouvrages, remblais et épis, dans le lit mineur d'un cours d'eau, constituant :		<p>La rubrique n'est pas concernée</p> <p>Différence de niveau inférieure à 20 cm.</p> <p>La libre circulation des espèces biologiques et le bon déroulement du transport naturel des sédiments sont assurés</p>
	1° Un obstacle à l'écoulement des crues	A	
	2° Un obstacle à la continuité écologique :		
	a) Entraînant une différence de niveau supérieure ou égale à 50 cm, pour le débit moyen annuel de la ligne d'eau entre l'amont et l'aval de l'ouvrage ou de l'installation	A	
	b) Entraînant une différence de niveau supérieure à 20 cm mais inférieure à 50 cm pour le débit moyen annuel de la ligne d'eau entre l'amont et l'aval de l'ouvrage ou de l'installation	D	
Au sens de la présente rubrique, la continuité écologique des cours d'eau se définit par la libre circulation des espèces biologiques et par le bon déroulement du transport naturel des sédiments.			
3.1.2.0	Installations, ouvrages, travaux ou activités conduisant à modifier le profil en long ou le profil en travers du lit mineur d'un cours d'eau, à l'exclusion de ceux visés à la rubrique 3.1.4.0, ou conduisant à la dérivation d'un cours d'eau :		<p>La rubrique n'est pas concernée</p> <p>Pieux à 10 m/berge > 8m, aucun travaux à terre sur berge et talus</p>
	1° Sur une longueur de cours d'eau supérieure ou égale à 100 m	A	
	2° Sur une longueur de cours d'eau inférieure à 100 m	D	
	Le lit mineur d'un cours d'eau est l'espace recouvert par les eaux coulant à pleins bords avant débordement.		
3.1.3.0	Installations ou ouvrages ayant un impact sensible sur la luminosité nécessaire au maintien de la vie et de la circulation aquatique dans un cours d'eau sur une longueur :		La rubrique n'est pas concernée
	1° Supérieure ou égale à 100 m	A	Bateaux non permanents
	2° Supérieure ou égale à 10 m et inférieure à 100 m	D	
3.1.5.0	Installations, ouvrages, travaux ou activités, dans le lit mineur d'un cours d'eau, étant de nature à détruire les frayères, les zones de croissance ou les zones d'alimentation de la faune piscicole, des crustacés et des batraciens, ou dans le lit majeur d'un cours d'eau, étant de nature à détruire les frayères de brochet :		<p>La rubrique est concernée par le régime de la Déclaration.</p> <p>Surface de 6.75 m² hors zone de frayères</p> <p>Surface potentiellement impactée supérieure à 1 m² et inférieure à 200 m² hors période de frayage</p>
	1° Destruction de plus de 200 m ² de frayères	A	
	2° Dans les autres cas	D	
3.2.2.0	Installations, ouvrages, remblais dans le lit majeur d'un cours d'eau :		<p>La rubrique ne s'applique pas :</p> <p>Surface soustraite inférieure à 400 m²</p>
	1° Surface soustraite supérieure ou égale à 10 000 m ²	A	
	2° Surface soustraite supérieure ou égale à 400 m ² et inférieure à 10 000 m ²	D	



Annexe 5: carte inventaire frayères

ACCOSTAGE LMPS

DRIEE Ile-de-France
Cartographie des inventaires frayères en Ile-de-France

Situation

Localiser
Choisir un département: Sabir les premières lettres
Choisir une commune: Sabir les premières lettres
Localiser Réinitialiser

Recentrer
Projection: RGF93 / Lambert 93
x:
y:
Centrer

Légende

- Contenu de la carte
- Inventaires frayères
 - Liste 1 poissons
 - liste1
 - Liste 2 poissons
 - liste2
 - Liste 2 écrevisses
 - liste2e
 - Cours d'eau
 - Cours d'eau
 - Département
 - Commune
 - Communes
 - Scan 1/25 000 Noir et Blanc

Échelle : 400m 1:5.666
Position : 696660,24, 6809174,64
RGF93 / Lambert 93

Map labels: les Bords, le Port Pendu, le Terrain, Poste élect., Zone artisanale, la Vallée, les Crocs, la Gare d'Eau, le Veuve, Us., Chem., 48, 49, 50, 51, 52, 53, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 142, 143, 144, 145, 146, 147, 148, 149, 150, 151, 152, 153, 154, 155, 156, 157, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 164, 165, 166, 167, 168, 169, 170, 171, 172, 173, 174, 175, 176, 177, 178, 179, 180, 181, 182, 183, 184, 185, 186, 187, 188, 189, 190, 191, 192, 193, 194, 195, 196, 197, 198, 199, 200, 201, 202, 203, 204, 205, 206, 207, 208, 209, 210, 211, 212, 213, 214, 215, 216, 217, 218, 219, 220, 221, 222, 223, 224, 225, 226, 227, 228, 229, 230, 231, 232, 233, 234, 235, 236, 237, 238, 239, 240, 241, 242, 243, 244, 245, 246, 247, 248, 249, 250, 251, 252, 253, 254, 255, 256, 257, 258, 259, 260, 261, 262, 263, 264, 265, 266, 267, 268, 269, 270, 271, 272, 273, 274, 275, 276, 277, 278, 279, 280, 281, 282, 283, 284, 285, 286, 287, 288, 289, 290, 291, 292, 293, 294, 295, 296, 297, 298, 299, 300, 301, 302, 303, 304, 305, 306, 307, 308, 309, 310, 311, 312, 313, 314, 315, 316, 317, 318, 319, 320, 321, 322, 323, 324, 325, 326, 327, 328, 329, 330, 331, 332, 333, 334, 335, 336, 337, 338, 339, 340, 341, 342, 343, 344, 345, 346, 347, 348, 349, 350, 351, 352, 353, 354, 355, 356, 357, 358, 359, 360, 361, 362, 363, 364, 365, 366, 367, 368, 369, 370, 371, 372, 373, 374, 375, 376, 377, 378, 379, 380, 381, 382, 383, 384, 385, 386, 387, 388, 389, 390, 391, 392, 393, 394, 395, 396, 397, 398, 399, 400, 401, 402, 403, 404, 405, 406, 407, 408, 409, 410, 411, 412, 413, 414, 415, 416, 417, 418, 419, 420, 421, 422, 423, 424, 425, 426, 427, 428, 429, 430, 431, 432, 433, 434, 435, 436, 437, 438, 439, 440, 441, 442, 443, 444, 445, 446, 447, 448, 449, 450, 451, 452, 453, 454, 455, 456, 457, 458, 459, 460, 461, 462, 463, 464, 465, 466, 467, 468, 469, 470, 471, 472, 473, 474, 475, 476, 477, 478, 479, 480, 481, 482, 483, 484, 485, 486, 487, 488, 489, 490, 491, 492, 493, 494, 495, 496, 497, 498, 499, 500, 501, 502, 503, 504, 505, 506, 507, 508, 509, 510, 511, 512, 513, 514, 515, 516, 517, 518, 519, 520, 521, 522, 523, 524, 525, 526, 527, 528, 529, 530, 531, 532, 533, 534, 535, 536, 537, 538, 539, 540, 541, 542, 543, 544, 545, 546, 547, 548, 549, 550, 551, 552, 553, 554, 555, 556, 557, 558, 559, 560, 561, 562, 563, 564, 565, 566, 567, 568, 569, 570, 571, 572, 573, 574, 575, 576, 577, 578, 579, 580, 581, 582, 583, 584, 585, 586, 587, 588, 589, 590, 591, 592, 593, 594, 595, 596, 597, 598, 599, 600, 601, 602, 603, 604, 605, 606, 607, 608, 609, 610, 611, 612, 613, 614, 615, 616, 617, 618, 619, 620, 621, 622, 623, 624, 625, 626, 627, 628, 629, 630, 631, 632, 633, 634, 635, 636, 637, 638, 639, 640, 641, 642, 643, 644, 645, 646, 647, 648, 649, 650, 651, 652, 653, 654, 655, 656, 657, 658, 659, 660, 661, 662, 663, 664, 665, 666, 667, 668, 669, 670, 671, 672, 673, 674, 675, 676, 677, 678, 679, 680, 681, 682, 683, 684, 685, 686, 687, 688, 689, 690, 691, 692, 693, 694, 695, 696, 697, 698, 699, 700, 701, 702, 703, 704, 705, 706, 707, 708, 709, 710, 711, 712, 713, 714, 715, 716, 717, 718, 719, 720, 721, 722, 723, 724, 725, 726, 727, 728, 729, 730, 731, 732, 733, 734, 735, 736, 737, 738, 739, 740, 741, 742, 743, 744, 745, 746, 747, 748, 749, 750, 751, 752, 753, 754, 755, 756, 757, 758, 759, 760, 761, 762, 763, 764, 765, 766, 767, 768, 769, 770, 771, 772, 773, 774, 775, 776, 777, 778, 779, 780, 781, 782, 783, 784, 785, 786, 787, 788, 789, 790, 791, 792, 793, 794, 795, 796, 797, 798, 799, 800, 801, 802, 803, 804, 805, 806, 807, 808, 809, 810, 811, 812, 813, 814, 815, 816, 817, 818, 819, 820, 821, 822, 823, 824, 825, 826, 827, 828, 829, 830, 831, 832, 833, 834, 835, 836, 837, 838, 839, 840, 841, 842, 843, 844, 845, 846, 847, 848, 849, 850, 851, 852, 853, 854, 855, 856, 857, 858, 859, 860, 861, 862, 863, 864, 865, 866, 867, 868, 869, 870, 871, 872, 873, 874, 875, 876, 877, 878, 879, 880, 881, 882, 883, 884, 885, 886, 887, 888, 889, 890, 891, 892, 893, 894, 895, 896, 897, 898, 899, 900, 901, 902, 903, 904, 905, 906, 907, 908, 909, 910, 911, 912, 913, 914, 915, 916, 917, 918, 919, 920, 921, 922, 923, 924, 925, 926, 927, 928, 929, 930, 931, 932, 933, 934, 935, 936, 937, 938, 939, 940, 941, 942, 943, 944, 945, 946, 947, 948, 949, 950, 951, 952, 953, 954, 955, 956, 957, 958, 959, 960, 961, 962, 963, 964, 965, 966, 967, 968, 969, 970, 971, 972, 973, 974, 975, 976, 977, 978, 979, 980, 981, 982, 983, 984, 985, 986, 987, 988, 989, 990, 991, 992, 993, 994, 995, 996, 997, 998, 999, 1000



PREFET de SEINE-et-MARNE

Direction Départementale des Territoires

Service Environnement et Prévention des Risques

**Arrêté préfectoral n° 2012/DDT/SEPR/404
délimitant les inventaires prévus à l'article R. 432-1-1 du code de l'environnement**

**Le Préfet de Seine et Marne,
Chevalier de la Légion d'Honneur,**

ARRETE

Article 1 :

L'inventaire prévu à l'article R. 432-1-1-I du code de l'environnement (partie de cours d'eau susceptibles d'abriter des frayères de lamproies de rivière, lamproies de planer, truites fario, ombres commun, vandoises et chabots) est constitué des parties de cours d'eau visées à l'annexe I du présent arrêté.

Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario ; Vandoise	La Seine	Confluence avec l'Yonne, commune MONTEREAU-FAULT-YONNE	Confluence avec le Loing, commune SAINT-MAMMES
Brochet ; Grande Alose	La Seine	Confluence avec l'Yonne, commune MONTEREAU-FAULT-YONNE	Confluence avec le Loing, commune SAINT-MAMMES

Frayères à Chabot :

La reproduction a lieu principalement en mars-avril. Une reproduction toute l'année avec une activité accrue entre mars et avril est également mentionnée dans la bibliographie.

Pendant les trois semaines qui précèdent la ponte, le mâle aménage un espace sous une large pierre en creusant le substrat. Il invite ensuite les femelles à coller 100 à 500 œufs de 2,5 mm en grappe au plafond de son abri.

Le chabot ne semble pas présenter d'exigences strictes quant à la vitesse du courant (il fraie sous une pierre, à l'abri du courant) ni quant à la profondeur (il fraie également en zone lacustre).

Le mâle surveille la ponte contre des prédateurs éventuels pendant toute la durée de l'incubation (1 mois à 11°C). Il l'oxygène avec ses nageoires pectorales empêchant ainsi le développement de champignons et l'asphyxie des œufs.

En l'absence de granulométrie favorable, le chabot peut éventuellement exploiter d'autres supports de pontes de type racines ou débris végétaux.

Température : proche de 12°C

Granulométrie : 100 à 1000 mm

Vitesse de courant : paramètre non limitant (ponte dans un abri hydraulique)

Profondeur de fraie : paramètre non limitant

Frayères à Lamproie de Planer :

La Lamproie de Planer fréquente ruisseaux et cours d'eau de plaines, de piedmonts et de montagnes, propres et bien oxygénés.

La présence d'un substrat relativement fin (sable, gravier) semble aussi être important pour la confection du nid ainsi que pour le nourrissage et le déplacement des larves, appelées ammocètes (ces dernières restent enfouies dans les sédiments pendant toute la durée de leur vie larvaire).

La température de l'eau joue un rôle important lors de la reproduction, et doit être comprise entre 8 et 11°C.

Sites de reproduction : un nid de 20 cm de large et 10 cm de profondeur est creusé dans un mélange de gravier et de sable, dans des eaux peu profondes et d'assez bonne qualité (bien oxygénées). La femelle se fixe au plus gros des galets grâce à sa ventouse, face au courant, et pond dans le nid lorsque le mâle, en se fixant sur sa tête et en l'étreignant, l'aide à expulser les ovules qu'il féconde. Les Lamproies de Planer se reproduisent en groupe et meurent après le frai.

Frayères à Truite Fario :

Une frayère à truites est composée d'un banc de cailloux et de graviers qui forme un dôme face au courant. En ce contorsionnant avec vigueur et en utilisant la force du courant, la femelle y creuse un nid où elle dépose ses œufs avant de les recouvrir dès qu'ils ont été fécondés par le mâle. Celui-ci chasse les intrus qui rôdent autour de la frayère, pendant le temps que dure le frai.

La truite fario pond une petite quantité d'œufs : entre 1000 et 2000 œufs par kilo de son poids ; mais elle en prend grand soin : enfouit sous les graviers, les œufs donnent naissance à des alevins vésiculés qui resteront là, bien à l'abri des prédateurs et du courant, jusqu'à ce qu'ils aient résorbé la vésicule vitelline qui les nourrit.

Pour ce reproduire, les truites sont exigeantes. Il leur faut d'abord des eaux pures et riches en oxygène; ensuite, une eau très fraîche: moins de 10 degrés, souvent autour de 5 degrés; enfin une faible couche d'eau de 30 cm minimum et un courant assez fort qui, par percolation, oxygène bien les oeufs puis les alevins, tout en évacuant les matières en suspension.

L'incubation des œufs de la truite fario est la plus longue de toute les espèces et c'est normal : 410 degrés jour, soit environ deux mois, avec une température de l'eau à 7 degrés (mais 82 jours, à 5 degrés).

L'alevin vésiculé reste au fond, entre les cailloux, pendant un mois. Enfin, une nuit il sort: c'est l'émergence. Les premiers alevins à émerger se partageront les territoires les plus proches dans la rivière, obligeant les autres à descendre plus bas vers l'aval pour trouver un endroit favorable pour ce nourrir.

Frayères à Vandoise :

C'est le cyprinidé d'eau vive à la reproduction annuelle la plus précoce. La fraie a lieu de mars à avril. La femelle dépose 15 000 à 25 000 œufs de 1,5 mm, de couleur jaune pâle ou orangée qui se répartissent entre les galets pour y adhérer fortement (caractère lithophile).

Les préférences de l'espèce pour la phase de reproduction rencontrées dans la littérature sont synthétisées dans le tableau suivant :

Température : 8 à 12°C

Granulométrie : 10 à 200 mm

Vitesse de courant : 20 à 50 cm/s

Profondeur de fraie : 25 à 40 cm (peu profonde)

La vandoise est relativement exigeante vis à vis de son habitat de reproduction (hauteur d'eau, vitesse de courant et type de substrat). La ponte, nocturne, est décalée en fonction de l'âge des poissons, les plus vieux étant les plus précoces.

Les mâles portent des tubercules nuptiaux blanchâtres.

L'espèce peut effectuer des déplacements de plus de 10 km vers ses sites de fraie. La période de fraie est courte (de 3 à 5 jours).

Frayères à Brochet :

Peu profonds et calmes

La faible profondeur (20 cm à 1m) permet le développement de la végétation et le réchauffement des eaux. Les femelles de brochet déposent leurs œufs dans de faibles profondeurs d'eau sur la végétation immergée, il est donc essentiel que les niveaux d'eau soient stables. Une eau transparente favorise le développement de la végétation et une eau calme est propice au développement des jeunes brochets dont l'aptitude à la nage est limitée.

Riches en végétation et ouverts au rayonnement lumineux

La végétation aquatique sert de support à la ponte et d'abris pour les larves. Elle est aussi à l'origine d'une oxygénation de l'eau et d'une production de plancton, ressource alimentaire nécessaire au développement des juvéniles. Carex, jonc, phalaris, glycerie ou agrostis composent une couverture herbacée dense, courte et dressée sous l'eau parfaite pour la ponte du brochet. Une exploitation raisonnée de cette végétation par fauche ou pâture est favorable au brochet. Un milieu ouvert, qui n'est pas obstrué par la strate ligneuse, favorise le développement de la végétation aquatique par photosynthèse.

Ayant la capacité de se réchauffer rapidement

Le développement physiologique du stade œuf au stade larve vésiculée, puis larve nageante dépend de la température (120 degrés/jour : œuf à larve vésiculée / 100 degrés/jour pour la résorption de la vésicule). Il est donc nécessaire que le milieu puisse rapidement se réchauffer dès les premiers rayons de soleil printaniers. Cela est notamment lié à la profondeur d'eau et à l'ouverture du milieu.

En eau 2 ou 3 années sur 5

Le brochet étant une espèce territoriale, des populations nées sur une même frayère deux années consécutives vont se disputer le même milieu et le cannibalisme des poissons de l'année n-1 sur ceux de l'année risque d'être important :

ce phénomène est d'autant plus renforcé si la frayère se situe en milieu clos de faible surface (étang, etc.). Aussi une production annuelle de brochetons n'est pas toujours optimale.

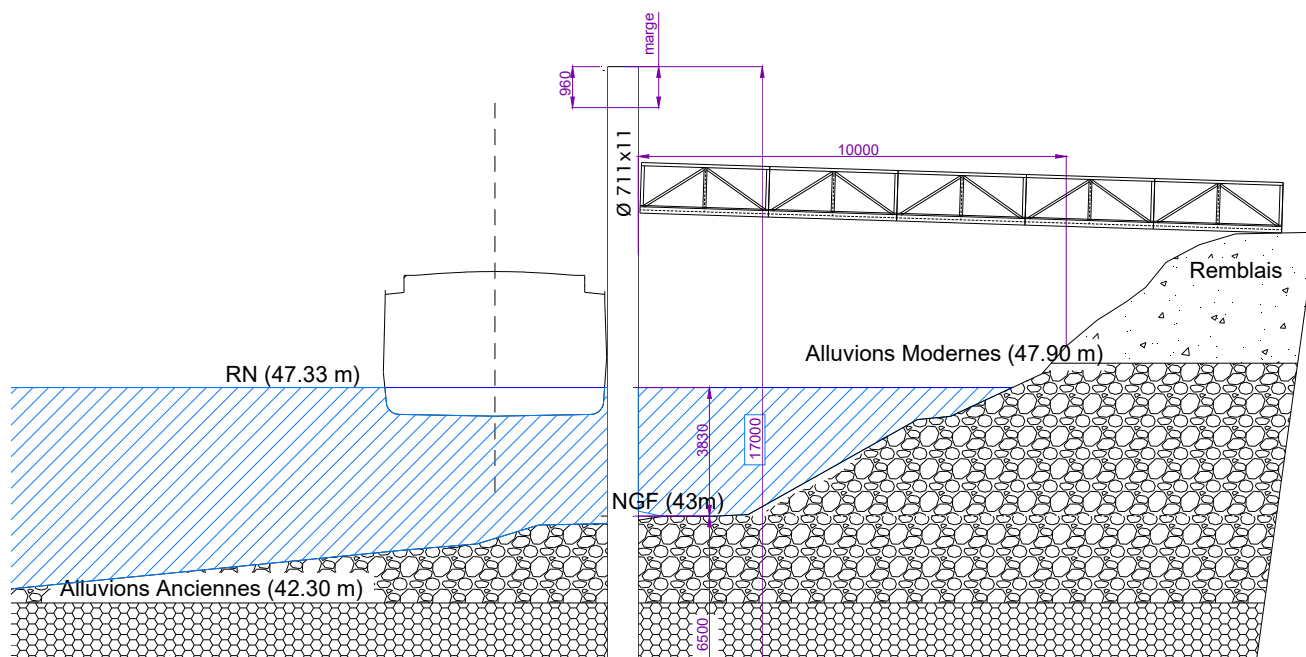
Une submersion prolongée 2 ou 3 années sur 5 est plus favorable car elle permet une prolifération végétale plus importante et atténue le phénomène de cannibalisme.

Frayères à Grande Alose:

La reproduction a lieu typiquement en zones de plat-courant, avec une profondeur de l'ordre de 2 m (par moyennes eaux), avec des vitesses de l'ordre de 1 m/s sur un substrat de galets propice à la captation des œufs fécondés.

Les sites actifs sont situés sur des tronçons où la pente est localement douce, proches de parcours plus difficiles.

Les profils transversaux sur les aires de ponté conduisent à des vitesses moyennes de l'eau comprises entre 0,8 et 1,5 m/s, pour les débits habituels de mai (entre 500 et 1 000 m³/s). Les profils hors frayères sont traversés par des vitesses supérieures. L'implantation de frayères correspond à un avantage bioénergétique. L'emplacement des frayères correspond à des segments élargis et/ou plus profonds du fleuve. Il est suggéré d'utiliser ces critères pour toute première prospection de nouveaux tronçons de rivières.



Les frayères des différentes espèces présentes sur le site, se situent dans des hauteurs d'eau peu profondes avec un maximum de 2 m pour la grande Alose et de vitesses de courant de faible sauf pour le Chabot avec des températures élevées..

Les installations de pieux à Montereau se font dans des hauteurs d'eau de 3.85 m avec un fort courant et donc une température moyenne faible.

Ces installations, réalisées en dehors de la période de fraye, début mars à début juillet, n'auront pas d'impact résiduel ponctuels pour la phase de réalisation et permanentes pour la phase d'exploitation.